



MOUVEMENT 2017

Phase principale

Compte rendu des Groupe de Travail CAPD des 27 avril et 2 mai :
temps partiel, inéat exéat, hors classe
liste d'aptitude PE, mouvement phase principale

Temps partiels

L'Administration a communiqué un tableau faisant état des 1624 demandes traitées.

1589 temps partiels sont acceptés à ce jour et 110 demandes de mi-temps annualisés (50 et 60%) sont en cours de traitement.

Les collègues peuvent consulter lprof dans l'onglet « votre dossier » puis « carrière » et « temps de service » pour constater la décision de l'Administration.

On observe une augmentation d'une centaine de demande par rapport à l'an dernier, 15% des collègues du département travailleront à temps partiel, ce qui est à mettre en relation avec les nouveaux rythmes scolaires.

Sur les 151 demandes de temps partiel à 80% annualisés pour convenances personnelles, seuls 15 dossiers ont reçu une réponse favorable, sur des critères médicaux et sociaux de l'agent ou de sa famille (à l'exception de la situation des ascendants).

Normalement, chaque agent dont la demande a été refusée, doit être reçu par son IEN pour entretien.

Les collègues qui souhaitent alors demander des recours gracieux auprès de l'administration doivent adresser leur courrier, accompagnée des pièces justificatives, **avant la CAPD du jeudi 4 mai** auprès du chef de service de la DP1, à l'attention de Monsieur l'Inspecteur d'Académie : ce.dp1a13@ac-aix-marseille.fr + double au SNUDI FO 13 qui appuiera votre dossier.

Le SNUDI FO 13 a prévenu tous ses syndiqués et tous les collègues qui nous avaient confiés le suivi de leurs dossiers.

FO revendique le droit au temps partiel pour tous !

INEAT/EXEAT

La position du DASEN semble être la même que l'an dernier : acceptation de tous les entrants (actuellement 37 demandes d'ineat) et autorisation de sortie (exeat) en plusieurs vagues, en compensation :

- 1^{ère} vague d'ici fin mai pour les situations prioritaires : rapprochement de conjoint de militaires et fonctionnaires de police
- 2^{ème} vague d'ici fin juin pour les situations médicales et sociales
- 3^{ème} vague d'ici la rentrée 2017, pour les rapprochements de conjoint et convenances personnelles.

Une souplesse pourrait être observée pour les demandes de stagiaires, limitée aux départements de notre académie.

Si cela n'est pas encore fait, confiez-nous la gestion de votre dossier que nous défendrons lors du prochain GT le 1^{er} juin 2017.

FO revendique le droit à la mutation pour tous !

HORS CLASSE

Dans la perspective de l'application du décret sur l'évaluation des enseignants, non publié à ce jour, une CAPD promotion Hors classe se tiendra exceptionnellement d'ici fin juin cette année.

Une liste des promouvables a été communiquée mais comme nous le craignons, l'Administration des Bouches du Rhône n'a encore aucune garantie du Ministère que le taux minimal des 5% soit maintenu, alors même que les textes prévoyaient un ratio de 5,5%. L'an passé, notre département s'était vu attribuer un taux pondéré de 4.72%, au titre d'une répartition plus « équitable » entre les départements de l'académie ! → [voir l'inFO mail n°35](#)

Le SNUDI FO a informé tous ses syndiqués de leur passage estimé à la hors classe au 1^{er} septembre 2017. Si vous souhaitez connaître votre classement, contactez-nous !

Liste d'aptitude Professeurs des Ecoles

19 candidatures ont été reçues et acceptées par l'Administration sur les 29 possibilités ministérielles.

Le SNUDI FO a informé tous ses syndiqués de leur inscription sur cette liste. Si vous êtes concernés et souhaitez connaître votre position, contactez-nous !

Mouvement phase principale

➤ **Postes à avis d'une commission**

Les élus du personnel FO ont interrogé le Secrétaire général sur les critères permettant de donner les avis dans ces commissions. Il s'avère que ce n'est pas l'expérience qui est pris en compte mais les projets particuliers dont les candidats seraient porteurs, notamment pour les directions REP+ de plus de 12 classes.

Nous avons contesté le fait que les candidats doivent se déterminer sur le choix d'un poste particulier avant l'entretien, permettant ainsi à l'Administration de « choisir » tel ou tel candidat en fonction des postes demandés.

Le Secrétaire général a finalement accepté la proposition de pouvoir postuler sur tout poste demandé si le résultat de la commission est favorable pour le candidat.

FO reste opposé à la mise en place de ces postes « à avis » qui restent dans les faits des postes « à profil » où l'administration peut « choisir » ses personnels sur des postes particuliers.

➤ **Postes ASH**

La possibilité pour des titulaires de l'option E de postuler sur les 8 postes offrant le départ en formation CAPPEI a été acceptée. L'Administration se chargera de publier un appel d'offre complémentaire sur d'autres postes E de manière à pouvoir maintenir l'offre initiale de 8 départs possibles.

➤ **Situations particulières**

Tous les dossiers de recours de collègues ont pu être exposés par les élus du personnel. Certaines situations ont pu être corrigées lors de ces 2 GT et d'autres seront encore arbitrées par le DASEN lors de la CAPD du 4 mai.

Le 3^{ème} projet d'affectation publié sur notre site sera donc encore remanié une dernière fois à l'issue de la CAPD.

Le SNUDI FO informera tous ses syndiqués et tous les collègues qui nous ont confié le suivi de leur dossier et publiera les résultats définitifs et anonymés sur le site internet.

Contacts de vos délégués FO :

Muriel LE CORRE – 06.27.02.14.16

Franck NEFF – 07.62.54.13.13

Jean-Philippe BLONDEL – 06.81.60.64.35

Sandra LOPEZ – 06.27.34.73.17

René SOUROUX – 06.58.62.18.06

Vous avez besoin du syndicat ?

Le syndicat a aussi besoin de vous !

Rejoignez-nous ! Syndiquez-vous au SNUDI FO !

Le syndicat indépendant de tout gouvernement !

Carte 2017 disponible → [>ICI<](#)

Mes avantages :

1/ Paiement fractionné en plusieurs chèques (autant de mois non commencés en 2017)

2/ Paiement par virement bancaire. (nos coordonnées bancaires sont sur le bulletin d'adhésion)

3/ 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.

4/ Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO équivalent à MAIF-Autonome de Solidarité)

Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!